

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

DECISION DE LA PRESIDENTE N°2024-463  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET :**

**CTEAC**  
**Convention de location**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Considérant** que Saint-Flour Communauté organise, en 2022, de juillet à septembre, la CTEAC ;

**Vu** le projet de contrat-type de production d'œuvres susvisé ;

**DECIDE**

**Article 1 :** D'accepter et de signer l'offre de location d'un hébergement, située Le Plo, 15320 Saint-Just ;

**Article 2 :** De fixer les conditions tarifaires comme suit :

Location du gîte : 13 jours pour un montant global de 537.16€ ;

**Article 3 :** De signer le contrat de location suivant retenu par Saint-Flour Communauté pour la CTEAC à savoir La commune de Val d'Arcomie ;

**Article 4 :** De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe 2024 ;

**Article 5 :** De dire qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de St-Flour ;

**Article 6 :** De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Saint-Flour, le 03/09/2024.

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmis en Préfecture le 05 SEP 2024

Publiée sur le site internet le 05 SEP 2024





# GÎTES DE FRANCE

## CONTRAT DE LOCATION DIRECTE D'UN GÎTE RURAL



Contrat N°2669 (Exemplaire à conserver)

Tél : 0471607503  
Mail : [m.champagnac@saintflourco.fr](mailto:m.champagnac@saintflourco.fr)

**Madame, Monsieur SAINT FLOUR COMMUNAUTE  
POUR MADAME CELINE CHARRIAUD  
LE ROZIER-COREN**

15100 COREN

**Madame, Monsieur,**

J'ai le plaisir de vous adresser votre contrat de location et je vous remercie de bien vouloir me retourner un exemplaire signé.

**Date du séjour du 02/09/2024 à partir de 16.00 h au 15/09/2024 avant 10.00 h soit 13 jours  
Hébergement N° 2003 : Le Plo 15320 SAINT JUST**

**Propriétaire : COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE**  
Mairie de Val d'Arcomie  
**Adresse : Service Tourisme Bourg de Loubaresse**  
**- 15320 VAL D'ARCOMIE**  
N° tel.: 04 71 73 70 11 - 0780475057  
Email : [service.tourisme@valdarcomie.fr](mailto:service.tourisme@valdarcomie.fr)

Composition de la famille : 2 adultes, aucun enfant et aucun bébé

(les enfants de moins de 2 ans ne sont pas pris en compte pour la capacité)

**Infos pour le contrat :**

Capacité : 4 - Niveau de confort : 0 épis  
Animaux : Pas de chien, pas de chat - payant(s) par animal selon tarifs indiqués dans la fiche descriptive.

Taxe de séjour à régler au propriétaire, suivant la réglementation en vigueur localement.

Le prix de la location comprend : 8kw/h par jour, le dépassement sera facturé suivant tarif en vigueur, ou un forfait chauffage (si indiqué dans le descriptif de la fiche du gîte jointe), vous sera réclamé à la fin de votre séjour par les propriétaires.

Dépôt de garantie : 200€ €

Charges : Charges non incluses (voir les conditions particulières de ventes).

La fiche descriptive précise l'ensemble des autres caractéristiques de l'hébergement.

Votre location deviendra effective si je reçois à mon adresse avant le : **01/09/2024**

- Un exemplaire du présent contrat et des conditions générales de ventes datés et signés,
- Un acompte de 130.00 € (25 %) , à régler par chèque bancaire ou postal. Si vous résidez à l'étranger, merci de faire un virement bancaire.

Au-delà de cette date, votre réservation sera annulée et je disposerai du gîte à ma convenance.

- Le solde d'un montant de 407.16 € sera à verser à l'arrivée dans le gîte. Les prestations supplémentaires non mentionnées au présent contrat seront payées en fin de séjour.

	<b>Taxe de séjour</b>	<b>17.16 €</b>
	<b>Prix de location</b>	<b>520 €</b>
	<b>Prix total du séjour</b>	<b>537.16 €</b>

Je déclare être d'accord sur les termes du contrat, et avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe, des conditions générales jointes au présent document.

A VAL D'ARCOMIE, le  
Mairie de Val d'Arcomie COMMUNE DE VAL  
D'ARCOMIE  
(Signature du propriétaire)

Fait à .....

Le.....

(Signature du locataire précédée de la mention m.....)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20240903-DEC2024-463-AU  
Date de réception en préfecture : 05/09/2024